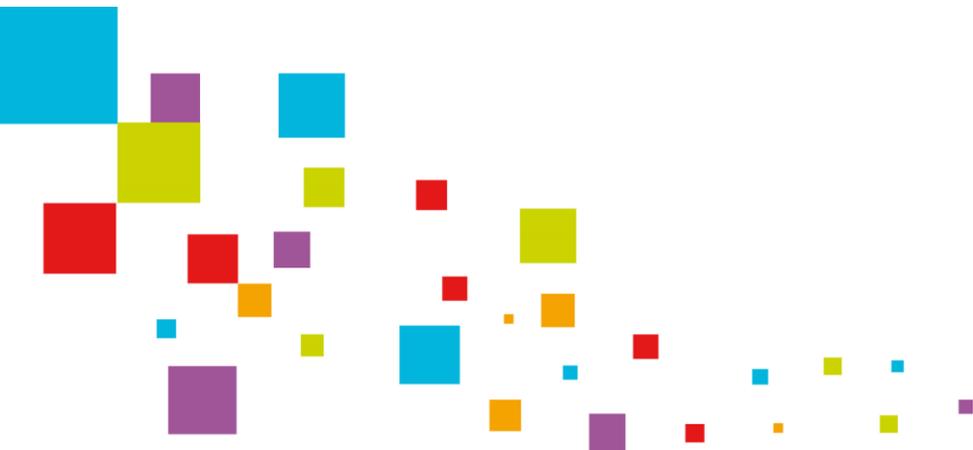


ELEMENTS DE BILAN DU FSL

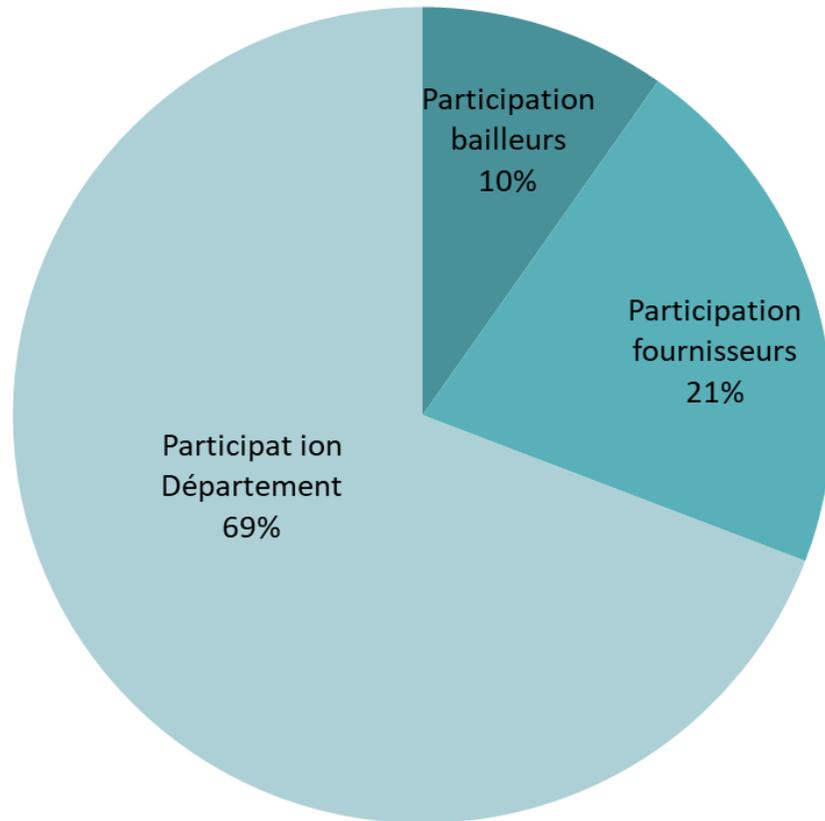
Année 2018

Service Solidarité Logement

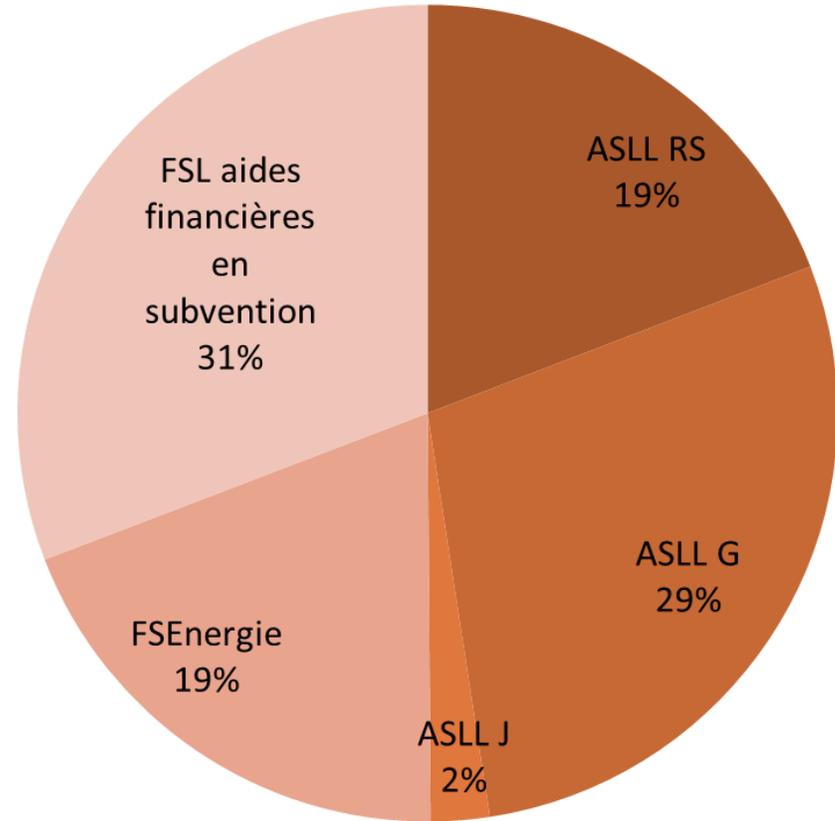


Le budget – Recettes et Dépenses du Fonds de Solidarité Logement

RECETTES du FSL 2018



DEPENSES du FSL 2018



Une optimisation du budget par le rééquilibrage infra annuel des enveloppes

L'enveloppe annuelle est désormais répartie en deux « **tranches** » dans un but de mieux correspondre aux consommations réelles et de permettre des réabondements éventuels en fin d'année

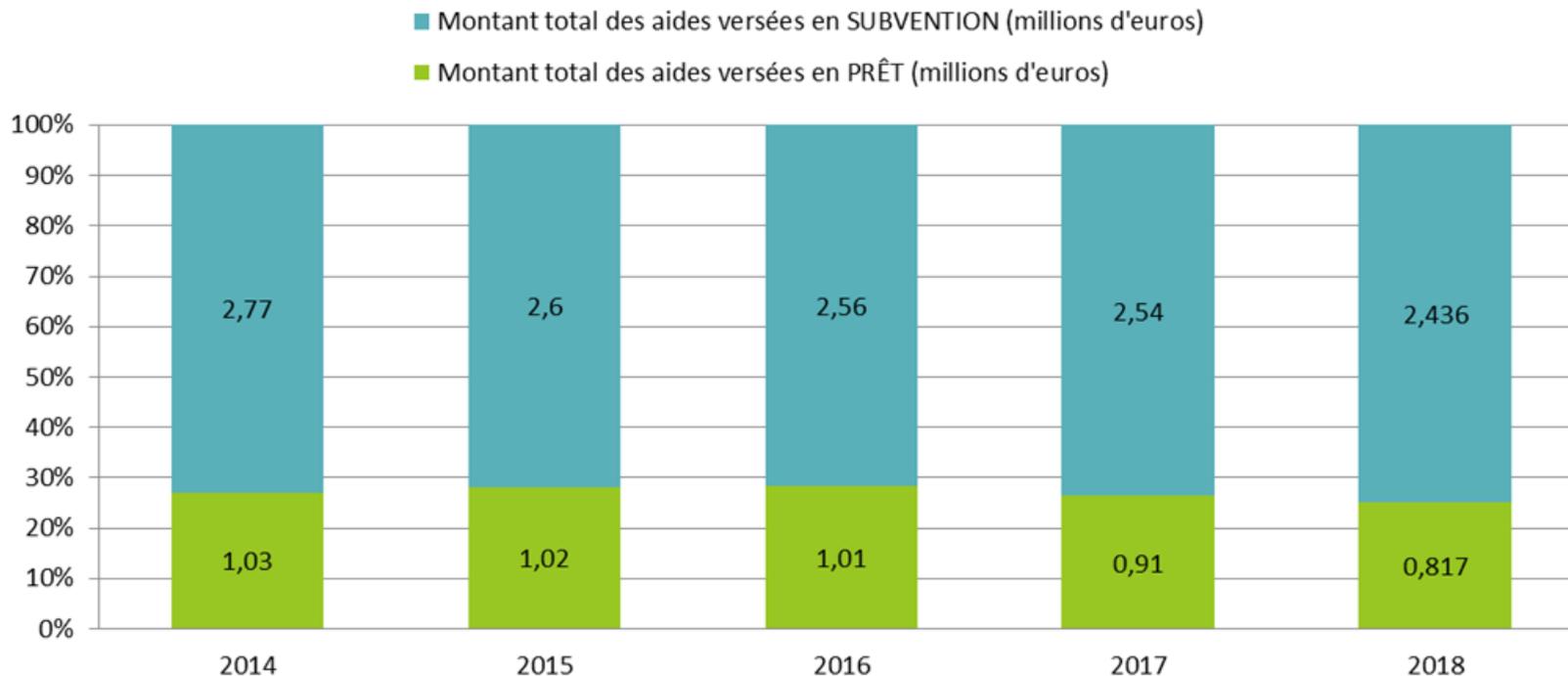
- Une **tranche dite ferme représentant 75%** de l'enveloppe annuelle prévisionnelle notifiée en début d'exercice, couvrant la période courant du 1er janvier 2019 au 30 septembre 2019 ;

- Une **tranche dite complémentaire représentant 25%** de l'enveloppe couvrant le dernier trimestre (du 01/10 au 31/12). Le montant de cette tranche va dépendre de **la consommation constatée sur les 3 premiers trimestres** :

- > Pour une consommation de plus de 90% de la tranche ferme, la tranche complémentaire restera la même ;
- > Pour une consommation de moins de 90% de la tranche ferme, le montant de la tranche complémentaire sera ajusté à la consommation mensuelle moyenne constatée sur les trois premiers trimestres de l'exercice.

Une optimisation des enveloppes par l'utilisation du PRÊT

Evolution de la répartition des aides FSL par nature



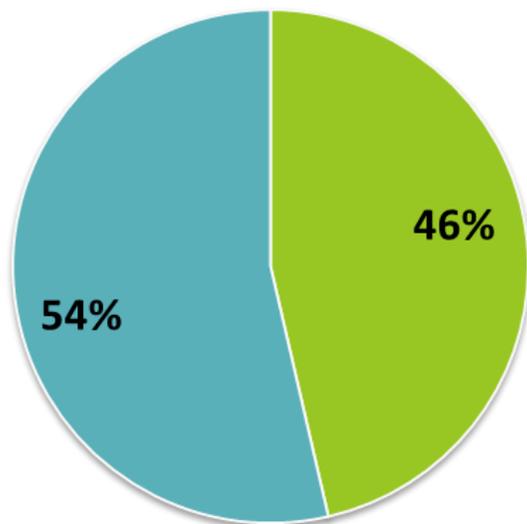
Le Département permet l'allocation d'aide sous forme de **prêt**.

Dans la mesure où la situation du ménage le permet, l'utilisation du prêt doit être envisagée et privilégiée.

Les aides financières à l'ACCES et au MAINTIEN – Les grandes tendances 2018

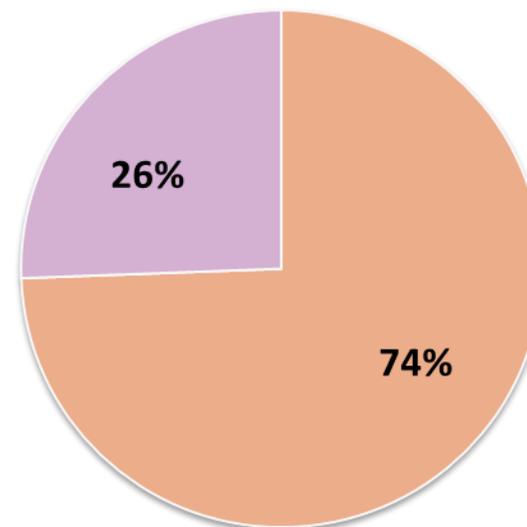
Répartition des dépenses ACCES / MAINTIEN

- Montant total des aides - FSL ACCES
- Montant total des aides - FSL MAINTIEN



Répartition des aides accordées ACCES / MAINTIEN

- Nombre d'aides accordées : FSL ACCES
- Nombre d'aides accordées : FSL MAINTIEN



Les aides financières à l'ACCES et au MAINTIEN

Montant total des aides accordées - en euros

- Montant total des aides - FSL MAINTIEN
- Montant total des aides - FSL ACCES

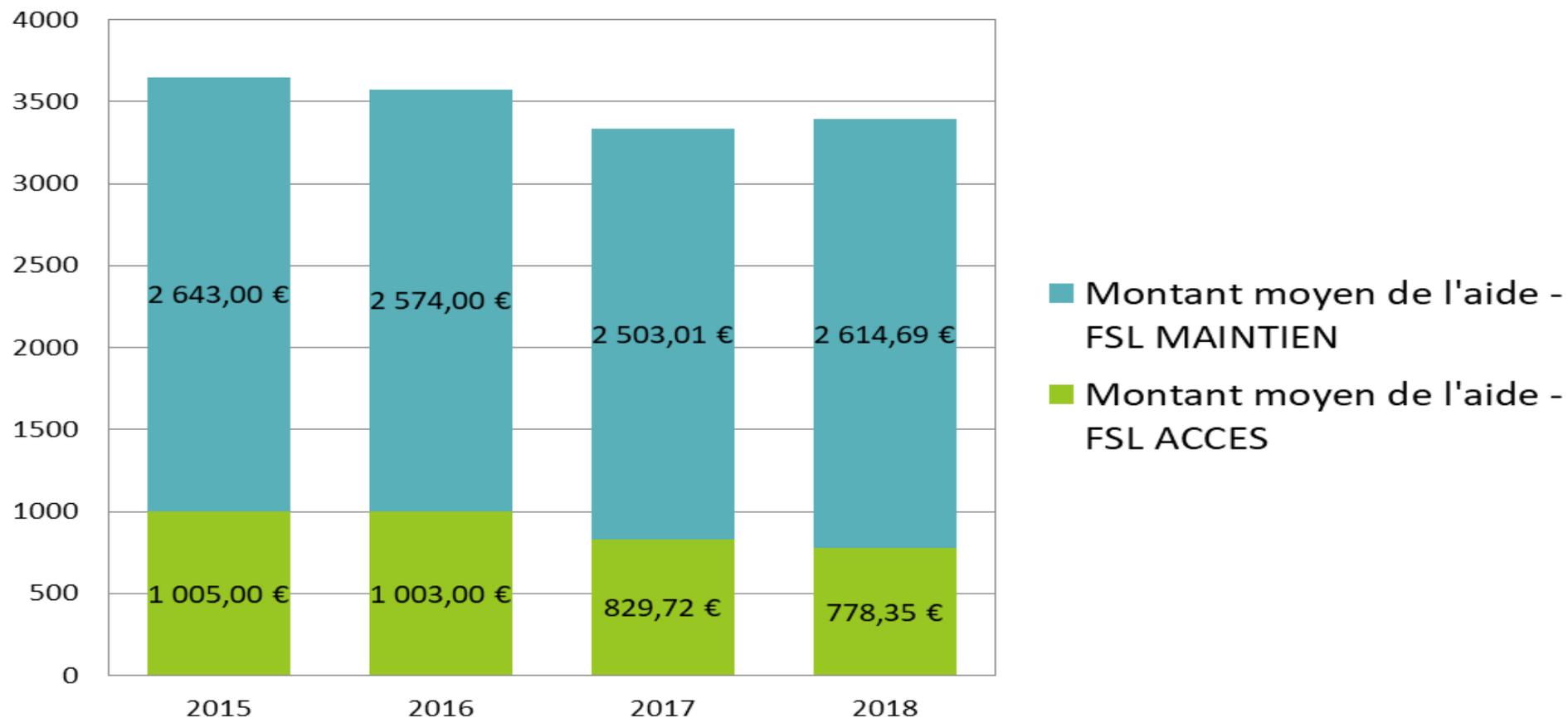


Une baisse des dépenses (12% sur 4 ans) liée à plusieurs facteurs :

- une baisse des sollicitations ;
- un manque de lisibilité des circuits d'instruction ;
- et des délais de traitement long.

Les aides financières à l'ACCES et au MAINTIEN

Montant moyen des aides - en euros



Les aides financières à l'ENERGIE : le FSE

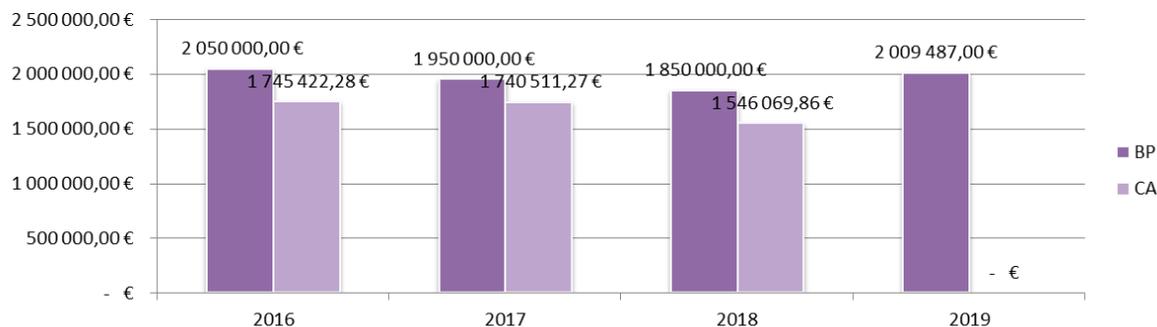
Sur l'exercice 2018, les CCAS ont consommé **1 500 900 euros** dans le cadre du FSE, soit **83%** du budget alloué.

Depuis juin 2018, changement du circuit des paiement, pour une réduction des délais. (on passe de 8 à 2 mois!)

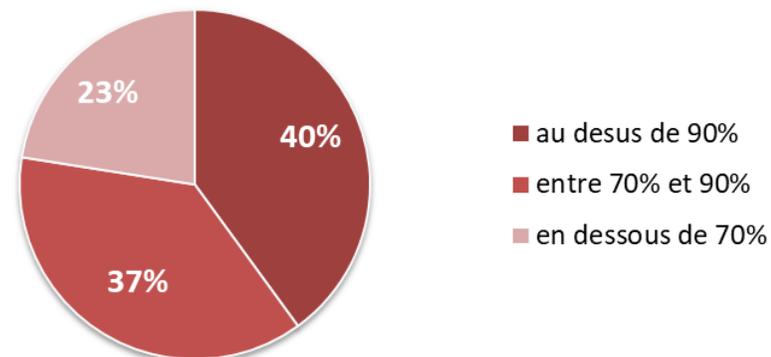
Pour 2019, une enveloppe globale en augmentation de 8% (160 000 €), pour couvrir les dettes d'EDF et d'ENGIE auparavant couvertes par le FAG (aides supérieur à 200€ ou plus d'une fois par an)

Les dettes sur les autres fournisseurs peuvent toujours être orientées vers le FAG

Comparaison du budget et des dépenses au titre du FSE



Taux de consommation des CCAS



En moyenne, le taux de consommation des CCAS est de **85%** :

* 16 CCAS ont consommé plus de 90% de leur enveloppe ;

* 15 CCAS ont consommés entre 70 et 90% de leur enveloppe ;

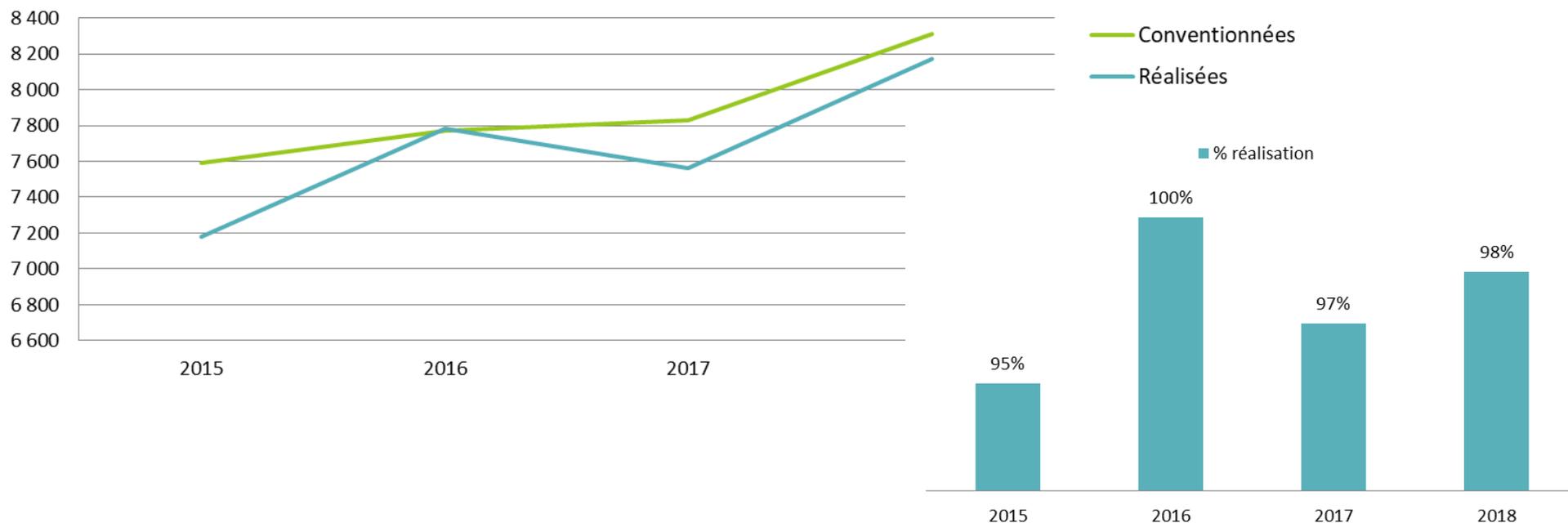
* 9 CCAS ont consommés moins de 70% de leur enveloppe.

L'ACCOMPAGNEMENT SOCIAL – ASLL G

	2015	2016	2017	2018
Conventionnées	7 590	7 770	7 829	8 310
Réalisées	7 181	7 781	7 563	8 171
% réalisation	95%	100%	97%	98%

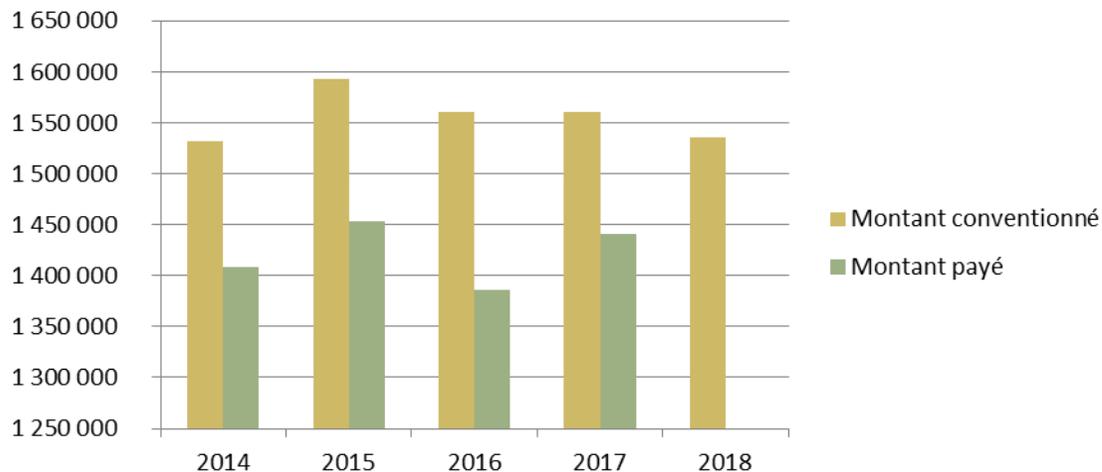
Depuis 4 ans, le nombre de mois mesures conventionnés augmente progressivement. La même tendance se répercute sur le nombre de mois mesures réalisées.

Evolution du nombre de mois mesures

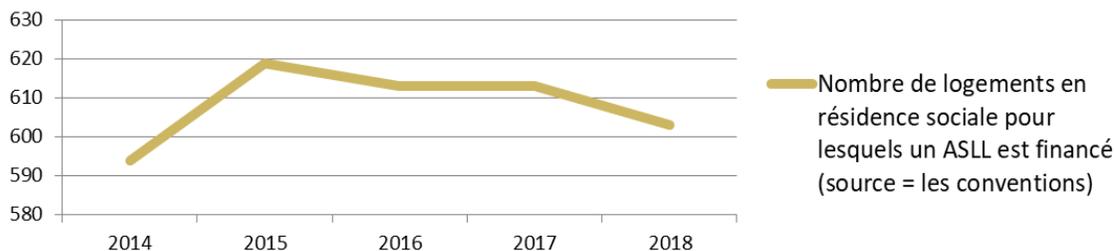


L'ACCOMPAGNEMENT SOCIAL – RS

Comparaison de l'exécution des conventions ASLL RS



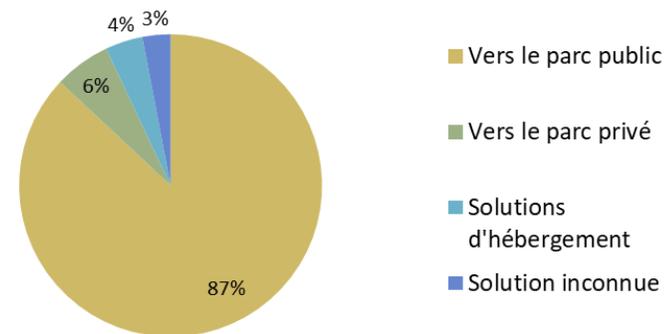
Nombre de logements en résidence sociale pour lesquels un ASLL est financé



Chaque exercice, un taux de chute en moyenne de 9% est constaté sur les résidences sociales.

Les données 2018 sont encore en cours d'étude.

Types de sortie



93 % des ménages sortent de la RS avec un logement autonome ;
 4% vers une solution de leur choix en dehors du logement autonome ;
 3% interrompent l'accompagnement.

Evaluation de la mise en œuvre de l'Accompagnement social lié au logement- Thibaud Marijn

1 axe de travail : Fluidifier le dispositif

Constat : des délais d'instruction, d'orientation et de prise en charge trop longs

Réponse CD 93 :

- Objectif d'un mois entre la réception de la demande et son traitement par la commission
 - De 10 jours entre la réception du PV exhaustif et le déclenchement de la mesure
 - Engagement du CD sur 10 jours de traitement
-
- Intégration dans les conventions opérateurs d'un objectif post commission (un premier contact dans le mois suivant l'attribution)

1 axe de travail : Fluidifier le dispositif

Constat : Nécessité de communiquer et d'animer le réseau

Réponse CD 93 :

- 1) Production de documents (fiches techniques, tableau recensant les dispositifs)à destination des prescripteurs
- 2) Création d'un poste animation et coordination du réseau FSL, et programmation d'un calendrier de rencontres et d'échanges
- 3) Elaboration d'une offre de services mutualisés à destination des opérateurs (ex mise à disposition de places sur la formation à la lutte contre la précarité énergétique dispensée par les ALEC)

2ème axe de travail : Approfondir le rôle facilitateur du département (communication, animation du réseau ...)

Constat : Limiter les taches administratives des opérateurs d'accompagnement

Réponse CD 93 :

Travail engagé en 2019

- 1er semestre : travail en interne sur la refonte des trames de bilan de fin d'année
- 2 ème semestre : association des opérateurs
- 3ème trimestre 2019 : Communication des directives

3ème axe de travail : Piloter le dispositif

Constat : Une répartition inéquitable entre opérateurs

L'étude relève que certains opérateurs se gardent des mesures d'accompagnement « en stock »

Inégalité de l'accès à l'accompagnement social sur le territoire

Réponse CD 93 :

- 1) Intégré dans les convention CD/ Commissions locales la nécessité de répartir équitablement les mesures d'accompagnement;
- 2) le département s'engage à communiquer régulièrement aux commissions locales les taux de réalisation des différents opérateurs et à les alerter sur les niveaux de consommation

4ème axe de travail : Définir un référentiel de l'accompagnement attendu

Constat : Nécessité de soutenir les pratiques d'accompagnement des référents ASLL

Réponse CD 93 :

Clarifier les objectifs et pratiques attendues de la part du référent ASLL en termes d'insertion professionnelle

Poursuivre la tenue des groupes « chargés d'ASLL »